



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> En exercice : 29 Présents : 26 Représentés : 02 Absent : 01</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 21 mars 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 3 avril 2023</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT - - BOUCHET.</p> <p><b>Étaient représentés :</b> Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO.</p> <p><b>Absente :</b> Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI</p>
---	--

**Délibération n°33**

**Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN**

**Objet : Déclassement et cession à la société ROUDET immobilier d'une partie de l'impasse du Laitier : rectification des délibérations n° 18 et 19 du 6 février 2023**

Par délibération n° 10 en date du 27 avril 2020, le Conseil municipal a donné son accord de principe pour la cession à la société ROUDET immobilier, dans le cadre d'un échange, d'une surface de 458 m<sup>2</sup> de l'impasse du Laitier devant faire l'objet d'un déclassement.

Le 6 février 2023, les délibérations n° 18 et 19 ont prononcé ce déclassement et acté l'échange. Dans la formulation de ces deux délibérations, il a été indiqué une surface de 163 m<sup>2</sup> en lieu et place des 458 m<sup>2</sup> réellement concernés, comme cela avait été indiqué dans la délibération précitée du 27 avril 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve la rectification des délibérations n° 18 et 19 du 6 février 2023, en actant que la surface du délaissé de l'impasse du Laitier déclassée et cédée à l'entreprise ROUDET immobilier est de 458 m<sup>2</sup>,**
- **Précise que toutes les autres dispositions des délibérations n° 18 et 19 du 6 février 2023 restent inchangées.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230327-20230327\_DE33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 03/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire